



COMMUNIQUE DE PRESSE

Didier LE GAC

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère
Brest-Rural

Le vendredi 14/06/19

Projet de Loi d'Orientation des Mobilités : zoom sur la partie maritime.

Didier LE GAC est intervenu ce vendredi dans le cadre de l'examen de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) sur la partie concernant le maritime (l'article 37). Déjà, lors de l'examen du texte en Commission, il avait défendu et fait adopter plusieurs amendements, notamment sur **la nécessité d'encadrer les nouvelles activités professionnelles en zones côtières effectuées par du personnel non affilié au régime social des marins.**

Il a également **proposé une disposition, reprise par le gouvernement, facilitant l'embarquement de jeunes à bord des bateaux de pêche pour qu'ils puissent découvrir la réalité du métier de marin, y compris la nuit (« marée découverte »).**

Il a aussi cosigné -avec sa collègue Sophie PANONACLE- et soutenu des amendements relatifs à l'exigence de **traçabilité des conteneurs perdus en mer, ou encore à l'obligation de déclaration des marchandises dangereuses afin d'accélérer l'entrée en vigueur de la Convention internationale dite « SNPD » de 1996**, sur la responsabilité en cas de pollution marine par des substances nocives ou potentiellement dangereuses.

Lors de la séance de vendredi 14 juin, Didier LE GAC, a fait **adopter un amendement permettant de mieux garantir la représentativité des gens de mer sur les questions qui les préoccupent prioritairement : politique de l'emploi, orientation et formation professionnelles.**

Il a, à cette occasion, rappelé **qu'il serait particulièrement vigilant sur la rédaction de l'ensemble des ordonnances à venir maintenant**, notamment pour tout ce qui a trait à la sécurité des navires et des équipages. Il reste ainsi mobilisé sur les sujets relevant du maritime : l'attractivité du métier, la pérennité du statut du marin, son régime social, la représentativité des gens de mer, la sécurité maritime et la prévention de la pollution.

Voir ici la vidéo de l'intervention de Didier Le Gac :

<https://www.youtube.com/watch?v=X6L1UtpR-MY&feature=youtu.be>

Contact : Didier LE GAC – 06.73.39.59.17 – 02.98.33.02.20

didier.legac@assemblee-nationale.fr - Blog : <http://didierlegac.bzh/>